



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/715
S/1994/1338
25 novembre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Quarante-neuvième session
Point 70 de l'ordre du jour
MAINTIEN DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Quarante-neuvième année

Lettre datée du 25 novembre 1994, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de
la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte de la déclaration adressée le 22 novembre 1994 à Bruxelles par S. E. M. Zoran Lilić, Président de la République fédérative de Yougoslavie, à la Commission des affaires étrangères, de la sécurité et de la politique de défense du Parlement européen (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 70 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Dragomir DJOKIĆ

[Original : anglais et français]

ANNEXE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

C'est avec plaisir que j'ai répondu à l'invitation à intervenir devant cette auguste assemblée, au Parlement européen, avec lequel la Yougoslavie a eu, des années durant, de très bonnes relations et avec lequel nous avons cherché à maintenir les relations et la coopération même en cette époque-ci.

Permettez-moi de présenter les positions de mon pays sur les questions les plus importantes concernant le règlement de la crise dans l'espace de l'ancienne Yougoslavie, sur le développement économique et politique et la position internationale de la République fédérative de Yougoslavie.

La République fédérative de Yougoslavie est vitalemement intéressée à la paix et à la stabilité, tant dans son environnement immédiat, que dans toute la région méditerranéenne et en Europe. Dès l'éclatement de la crise nous n'avons cessé de nous engager dans la recherche de solutions pacifiques. Nous avons apporté notre appui au processus de paix, tout en nous employant en faveur du respect des principes de l'égalité en droits et de la considération égale des intérêts de tous les peuples de l'ancienne République socialiste fédérative de Yougoslavie.

Par les démarches très concrètes qu'elle a accomplies jusqu'à présent dans le cadre du processus de négociation, la République fédérative de Yougoslavie a prouvé qu'elle aspirait sincèrement à une solution durable et juste de tous les problèmes surgis à la suite de la sécession des anciennes républiques yougoslaves, et en tout premier lieu, de celui de la guerre civile en ancienne Bosnie-Herzégovine.

Je voudrais saisir cette occasion pour vous rappeler que la République fédérative de Yougoslavie :

- A signé le plan Vance pour la Krajina et qu'elle considère que toutes les activités de paix suivantes doivent prendre pour point de départ le respect de ce plan;
- A appuyé tous les cinq plans de paix en faveur de l'arrêt de la guerre civile en ancienne Bosnie-Herzégovine, depuis le plan Cutilhero en mars 1992 jusqu'au tout récent plan du "Groupe de contact";
- A apporté son entier appui et son assistance matérielle concrète à la mission de paix de la FORPRONU, ainsi qu'à un très grand nombre d'organisations humanitaires;
- A fait savoir, dans sa Constitution et dans la Déclaration de son Assemblée fédérale du 27 avril 1992, qu'elle n'a de prétentions territoriales à l'égard d'aucune des anciennes républiques yougoslaves;

/...

- S'est déclarée, dans ces mêmes actes cités ci-dessus, ouverte à l'association des anciennes républiques yougoslaves, au cas où n'importe laquelle de celles-ci en manifesterait l'intérêt; a exprimé sa disposition au rétablissement des courants économiques, des voies de transport, des voies d'acheminement d'énergie et des autres courants et liens dans l'espace de l'ancienne Yougoslavie, ainsi qu'au règlement des questions ouvertes, y compris le bilan de partage;

- A fait savoir, dans la Déclaration citée ci-dessus, qu'elle serait guidée, dans son développement démocratique, par les normes et les acquis du Conseil de l'Europe, de la Communauté européenne et des autres intégrations européennes, dans le but de les rejoindre elle-même dans un avenir prévisible.

Ces quelques exemples, entre autres, suffisent pour confirmer que notre politique pacifique constante est notre orientation durable. Ce sont autant de raisons qui justifient le traitement de la République fédérative de Yougoslavie comme un partenaire égal en droits et un facteur incontournable des efforts de paix. Ce sont avant tout les institutions européennes, à l'instar de cette auguste assemblée, qui doivent apporter leur contribution toute particulière à ce que les facteurs internationaux et la communauté internationale dans son ensemble adoptent cette approche.

Monsieur le Président,

Le Conseil de sécurité des Nations Unies a infligé des sanctions à la République fédérative de Yougoslavie sur la base d'une présentation erronée des causes de la guerre civile en ancienne Bosnie-Herzégovine. Ces sanctions représentent la forme la plus dramatique et la plus injuste de pressions exercées sur un pays et un peuple qui s'emploient en faveur de la paix.

Pour comble d'immoralité et de cynisme, la République fédérative de Yougoslavie et tout le peuple serbe ont été l'objet d'une propagande forcenée, diffusée par certains médias du monde. C'est sur notre exemple que le journalisme en tant que profession a connu sa défaite morale et professionnelle complète.

Or, la vérité, comment se présente-t-elle?

Rien que les pertes directes enregistrées de 1991 à 1994 sont de l'ordre de 40 à 50 milliards de dollars. Les plus gravement frappés et appauvris sont les couches moyennes et modestes, ainsi que les groupes sociaux vulnérables : retraités, enfants, malades, chômeurs.

La mortalité des nouveau-nés, rien qu'en 1992, a augmenté de 22 %, et celle des diabétiques a doublé. Un enfant sur deux à Belgrade est anémique.

La Yougoslavie a accueilli environ 700 000 réfugiés venant des zones de guerre des républiques ayant fait sécession, dont non seulement un grand nombre de réfugiés serbes, mais aussi des dizaines de milliers de musulmans, de Croates et d'autres. Ces malheureux sont doublement victimes : d'une part, du nettoyage ethnique mis en oeuvre sur les territoires des anciennes Bosnie-Herzégovine et

Croatie, et d'autre part, des sanctions infligées à la République fédérative de Yougoslavie.

Il n'est point d'autorité internationale qui puisse expliquer à un enfant ou à un vieillard malade pourquoi le médicament dont il a besoin ne peut pas lui être administré. Pour un créateur dans le domaine de la culture ou pour un chercheur scientifique il n'est point d'argumentation valable pour justifier ce rideau de fer enfermant son pays dans une Europe sans frontières.

Les sanctions ont porté un préjudice énorme également à d'autres pays européens, notamment à nos voisins. Les voies naturelles de communication et les liens économiques entre les pays balkaniques ont été suspendus ou complètement coupés. Cela, certes, n'est pas dans l'intérêt de l'Europe. Cela fait souffrir la transformation démocratique, politique et économique, de toute la région.

Aujourd'hui il devrait être clair comme le jour qu'il ne peut pas y avoir de paix dans la région sans la levée des sanctions. Sans la paix, la région ne connaîtra pas de coopération ni de progrès économique et démocratique, sans lesquels la motivation balkanique pour l'intégration européenne fera défaut. Or, l'intégration européenne et le bien-être de l'Europe sont le premier souci et le premier devoir de ce parlement.

Aussi constatons-nous que la suspension partielle des sanctions est un pas, certes, positif, mais aucunement suffisant – si l'on tient à la paix et à tout le bien qu'elle apporte. Je tiens à répéter encore à cette occasion que la République fédérative de Yougoslavie a rempli toutes les exigences contenues dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Je suis d'avis que le Parlement européen aussi, en tant que représentant d'une grande partie de l'Europe, devrait s'engager plus fermement en faveur de la suppression des résolutions infligeant des sanctions à la République fédérative de Yougoslavie.

L'élargissement des conditions de la levée des sanctions est inacceptable. Il est dangereux de tolérer de telles exigences. Celles-ci ne font qu'encourager les forces bellicistes, qu'embraser l'extrémisme de tous les côtés. Le même effet est assuré par les actes unilatéraux de certains membres de la communauté internationale. C'est la voie qui mène infailliblement à l'escalade de la guerre et au prolongement de l'agonie de tous les trois peuples de l'ancienne Bosnie-Herzégovine, aux conséquences imprévisibles.

Monsieur le Président,

Nos citoyens ont vécu les sanctions et les tentatives d'isolement international complet comme une grande injustice et une punition nullement méritée. Certains messages qui nous ont été adressés par les plus hautes instances, à savoir que les Serbes manqueraient d'air à respirer et que le sourire serait effacé de leurs visages, ont provoqué parmi nos citoyens une révolte morale justifiée.

Nous avons investi toutes nos forces nationales dans la recherche de moyens pour survivre, sans pour autant rétrograder spirituellement.

En dépit de toutes les difficultés dues à l'embargo et à la guerre dans notre voisinage, la République fédérative de Yougoslavie a toujours cherché à assurer les préalables économiques et politiques nécessaires à la création d'une société pluraliste moderne et développée. Grâce à un programme économique rationnel, nous avons réussi cette année à améliorer notre situation économique par ailleurs très défavorable. Sans aucune assistance financière étrangère, nous avons mis fin au galop de l'inflation et stabilisé la monnaie nationale.

Malgré les nombreuses difficultés économiques et autres, des dizaines d'associations sociales et syndicales indépendantes, de partis, de médias, d'associations des minorités ethniques et d'autres associations semblables continuent à fonctionner. La République fédérative de Yougoslavie n'a pas été constituée sur le principe de l'exclusivité nationale, mais comme un État des citoyens, démocratique, reposant sur l'égalité de tous ses citoyens. Tel n'est le cas d'aucune ancienne république yougoslave, ni d'un autre État balkanique.

Conformément à son système constitutionnel et à ses engagements internationaux, la République fédérative de Yougoslavie assure les normes les plus élevées dans la protection des droits de l'homme et des droits des ressortissants des minorités nationales – bien que se trouvant dans un environnement de guerre et sous le coup des sanctions rigoureuses.

Les droits que possèdent et que réalisent les ressortissants des minorités nationales sont considérablement plus larges que ceux qu'accordent la plupart des pays européens. Je me bornerai à n'en mentionner que quelques-uns : la scolarité dans la langue de la minorité du niveau primaire au niveau universitaire, la participation aux organes représentatifs du pouvoir, du niveau local au niveau fédéral, l'utilisation officielle de la langue de la minorité, la radio, la télévision, les théâtres, les journaux, les livres publiés dans les langues des minorités. En République de Serbie, 7 chaînes de radio et de télévision (4 en Voïvodine et 3 au Kosovo) diffusent leurs programmes dans les langues des minorités, ainsi que 49 chaînes de radio et de télévision locales, et 73 journaux sont publiés dans les langues des minorités. Ces activités sont financées, pour la plupart, par le budget de la République de Serbie. Tous ces droits valent également pour les ressortissants de la minorité nationale albanaise qui vivent en Yougoslavie, principalement à Kosovo et en Métochie, en tant que partie de la République de Serbie. Les dirigeants extrémistes d'une partie de la minorité nationale albanaise s'obstinent, toutefois, à prêcher la sécession et ont recours, à cet effet, à diverses méthodes – avant tout, en terrorisant leurs concitoyens – pour imposer un boycottage contre le système constitutionnel légitime de leur propre État et contre la participation à la vie sociale démocratique et politique de la République de Serbie et de la République fédérative de Yougoslavie. Le pire, c'est qu'ils interdisent à leurs propres enfants l'accès à une scolarité normale. Au lieu des acquis de l'Europe moderne, ils leur offrent une obscurité médiévale et un auto-isolement dans un système scolaire parallèle, illégal.

En ce qui nous concerne, il n'y a aucun dilemme quant aux méthodes de dépassement de la situation actuelle au Kosovo. Les autorités de la République fédérative de Yougoslavie et de la République de Serbie ont toujours été et restent ouvertes au dialogue. Au dialogue, oui, qui respectera le fait qu'il s'agit d'une question interne, où point n'est besoin de médiation et où le

respect de l'intégrité et de la souveraineté de la République fédérative de Yougoslavie est le point de départ fondamental, tout comme cela serait le cas dans vos États respectifs s'il s'agissait de leur souveraineté et de leur intégrité territoriale.

Monsieur le Président,

Le fait notoire est que la guerre civile a éclaté dans une partie de l'ancienne Yougoslavie à cause de la sécession armée de certaines républiques de l'ancienne République socialiste fédérative de Yougoslavie. Bénéficiant d'un appui étranger, ces républiques ont vu dans la désagrégation par la force de la fédération multiethnique – qui fut un exemple de coexistence de plusieurs nations – une possibilité d'imposer des États nationalistes exclusifs, sans se soucier du prix à payer. D'autre part, les Républiques de Serbie et du Monténégro ont conservé la continuité de la vie dans l'État commun, sur la moitié du territoire de l'ancien État. La continuité de la Yougoslavie représente une contribution à la démocratie et à l'intégration, dans les Balkans mêmes et dans toute l'Europe. Les citoyens de la République fédérative de Yougoslavie se sont prononcés en faveur de sa continuité, confirmant ainsi que cet État exprime leurs intérêts historiques, civiques, nationaux et étatiques. Ceci est, nous en sommes persuadés, en conformité avec les objectifs de la paix et de la stabilité dans les Balkans et en Europe.

Je tiens à préciser une fois encore que la République fédérative de Yougoslavie n'a de prétentions territoriales à l'égard d'aucun de ses voisins, anciens ou nouveaux. Du reste, nous l'avons prouvé par notre politique pacifique constante.

Par contre, notre pays est tout naturellement orienté vers la normalisation des relations avec les anciennes républiques yougoslaves. Il a été et reste ouvert au dialogue qui réglerait les retombées de leur sécession et ouvrirait la voie de la coopération.

La République fédérative de Yougoslavie ne tardera pas à reconnaître tous les États nouvellement constitués une fois qu'auront été résolues les questions qui font l'objet de négociations dans le cadre de la Conférence sur la Yougoslavie. Cette position est conforme aux principes de base de la Conférence internationale sur la Yougoslavie, selon lesquels il n'y aurait pas de reconnaissance avant que la Conférence ne soit terminée avec succès. La normalisation des relations n'est point un acte formel, mais un processus au cours duquel il y a lieu de régler un grand nombre de questions surgies suite à la sécession unilatérale et réalisée par la violence. La reconnaissance de chacune de ces républiques doit être un résultat logique et le couronnement de ce processus, étant entendu que les républiques ayant fait sécession ne mettent pas en cause le droit de la République fédérative de Yougoslavie à la continuité de sa qualité de sujet du droit international.

Plus que tout autre État de la région, la République fédérative de Yougoslavie a intérêt à voir se résoudre tous les problèmes causés par la sécession, et à voir toute la région emprunter la voie de la stabilisation du progrès socio-économique et démocratique. Ce concept, qui est le nôtre, n'a rien à voir avec les thèses d'un prétendu danger que représenterait la

République fédérative de Yougoslavie ou, comme on le souligne parfois par manque de responsabilité ou par ignorance, une Grande Serbie. Ces thèses, non seulement ne sont pas bien intentionnées, mais elles servent à détourner l'attention des vraies causes des problèmes. Ces constructions fallacieuses sont autant de stratagèmes de certains facteurs régionaux et extra-régionaux, soucieux de promouvoir leurs intérêts étroits.

Conscients de l'importance des relations yougoslavo-croates, ou plus précisément, serbo-croates, pour la stabilisation de la situation dans l'espace de l'ancienne Yougoslavie et pour les futures évolutions dans les Balkans, nous avons accompli des pas initiaux mais importants sur la voie de normalisation de nos relations.

La République fédérative de Yougoslavie reste attachée au plan Vance dont elle est un des signataires. Elle s'emploie en faveur d'un règlement en trois temps, ou en trois phases, de tous les problèmes ouverts : en procédant des problèmes les plus simples vers les problèmes les plus complexes. La République fédérative de Yougoslavie cherchera à contribuer à la consolidation de la confiance, mais s'abstiendra d'intervenir dans les négociations directes entre Zagreb et Knin. Elle acceptera toute solution qui résultera d'un accord entre les deux parties.

Je condamne énergiquement le bombardement, effectué hier, de l'aéroport de Ubdine en République de Krajina serbe, que je considère comme un acte irresponsable et injustifié. Par cet acte, le Conseil de sécurité des Nations Unies a cédé une fois de plus à l'influence des pays qui voient leur intérêt dans le prolongement, et non dans l'arrêt, de la guerre. Au moment où une grande partie de la communauté internationale, et notamment les pays d'Europe, s'engagent activement dans le processus de paix, cet acte représente une obstruction directe de ce processus et encourage les éléments militants et extrémistes au sein de chacune des trois parties au conflit. Aussi, le danger de l'extension des opérations de guerre en dehors des frontières de l'ancienne Bosnie-Herzégovine est-il très grand – ce qui est directement contraire aux intérêts de l'Europe, car enfin, tout se passe dans son antichambre. C'est bien dans l'intérêt de la paix en Europe que j'invite tous les pays membres du Conseil de sécurité des Nations Unies à reconsidérer leur décision sur l'extension des activités de guerre en dehors de l'espace de l'ancienne Bosnie-Herzégovine.

La Yougoslavie continuera à s'engager en faveur d'une urgente solution politique, pacifique et juste qui permette qu'il soit mis fin à la guerre civile dans l'ancienne République yougoslave de Bosnie-Herzégovine. En faisant ressortir dès le début de la crise qu'une solution ne saurait découler que d'une approche qui prendrait également en compte les intérêts de tous les trois peuples : musulmans, Serbes et Croates vivant dans cette ancienne république yougoslave, nous avons appuyé le plan du Groupe de contact dans la conviction que, malgré certaines défaillances, ce plan permettrait d'aboutir à une solution qui protégerait également les intérêts des trois peuples. Car, seule une approche qui témoignerait d'une considération égale pour les intérêts des trois peuples peut constituer le fondement de la paix durable que nous souhaitons tous. L'expérience tragique de la reconnaissance prématurée des républiques ayant fait sécession n'est que trop connue. Aussi, dans le cas de l'ancienne

Bosnie-Herzégovine, la reconnaissance peut-elle logiquement venir à l'ordre du jour une fois que la paix sera rétablie et que le processus de négociation sera terminé. La politique de deux poids deux mesures pratiquée à l'égard des différentes parties au conflit s'est avérée la pire option possible.

Les changements positifs du comportement de certains facteurs internationaux sont incontestables. On voit moins de partialité et, par conséquent, davantage d'objectivité, notamment en Europe. Cependant, certains pays influents répètent dernièrement leurs anciennes erreurs et en commettent de nouvelles. Le résultat n'a rien d'inattendu : l'escalade de la guerre civile. Il s'agit de la levée unilatérale de l'embargo sur les fournitures d'armes pour une des parties, et des demandes ayant pour but de voir ce geste devenir un acte collectif. C'est ainsi que la partie musulmane se trouve privilégiée de la façon la plus directe, et cela au moment où elle utilise les zones de sécurité de l'ONU pour lancer de nouvelles offensives militaires.

La protection de l'une des parties au conflit a réuni du même côté des pays bénéficiant d'une longue tradition démocratique et ceux qui se trouvent sous la dictature des régimes extrémistes. Comment peut-on expliquer ce paradoxe dans le monde d'aujourd'hui où les pays démocratiques réclament, tant dans les institutions internationales que directement, que le respect de la démocratie et des droits de l'homme soit globalisé, au point que cette revendication est représentée comme une philosophie des relations internationales, comme le credo et la condition de toute relation avec un pays.

Je suis profondément convaincu que la seule voie d'un rétablissement rapide et durable de la paix en ancienne Bosnie-Herzégovine consiste à ce que les trois parties acceptent le plan du Groupe de contact. La République fédérative de Yougoslavie s'emploie activement dans ce but. À cet effet, il faudrait assurer des garanties écrites à la République serbe et au peuple serbe en Bosnie-Herzégovine de pouvoir exercer les mêmes droits que les musulmans et les Croates en Bosnie-Herzégovine. Ceci confirmerait les droits égaux des parties au conflit et sanctionnerait formellement la position qui a été mise au point à ce sujet entre les représentants de la communauté internationale et les plus hauts représentants de notre pays.

De même, la levée de toutes les sanctions contre la République fédérative de Yougoslavie doit intervenir immédiatement et complètement. Cela annulera les arguments des adeptes de la guerre, qui ne manquent pas parmi les représentants des trois peuples. Cela permettrait au peuple serbe de Bosnie-Herzégovine de recouvrer sa confiance dans les bonnes intentions de la communauté internationale. La guerre en ancienne Bosnie-Herzégovine doit s'arrêter. Malheureusement, les récentes offensives montrent clairement que ni les musulmans ni les Croates ne sont sincèrement disposés à arrêter les hostilités. L'embargo sur les armes est tout le temps violé à outrance. Et l'organisation mondiale n'entreprend rien à ce propos.

Il serait nécessaire d'exercer une pression sur les parties musulmane et croate pour qu'elles arrêtent leurs offensives contre les Serbes en Bosnie-Herzégovine, et d'empêcher la violation de l'embargo sur les armes. Cela réunirait les conditions nécessaires pour que les représentants des trois peuples, en poursuivant le processus de négociation dans le cadre du Groupe de

contact et du dialogue direct, finissent par trouver une solution durable et acceptable pour tous.

Monsieur le Président,

La République fédérative de Yougoslavie condamne tous les crimes, tous les cas d'extrémisme et d'intolérance, ainsi que toutes les formes de nettoyage ethnique ou d'autres manifestations de la discrimination raciale, nationale et religieuse, où qu'ils se produisent dans l'espace de l'ancienne République socialiste fédérative de Yougoslavie et quel que soit leur auteur.

La désagrégation par la violence de l'ancienne République socialiste fédérative de Yougoslavie n'a point réglé, mais a dramatiquement aggravé les relations interethniques dans les Balkans. Par suite de la reconnaissance prématurée des anciennes républiques yougoslaves ayant fait sécession, et cela avant tout par l'Union européenne, et dans ce cadre, par suite de la proclamation de frontières administratives comme frontières internationalement reconnues, presque un tiers du peuple serbe a été coupé de son corps national et démuné de ses droits nationaux.

Par suite de la sécession de ces républiques, ce peuple a été, dans la pratique, juridiquement discriminé, du fait qu'il s'est vu, en tant que peuple constitutif, refuser son droit constitutionnel et inaliénable à l'autodétermination.

L'un des aspects très graves de la crise dans l'espace de l'ancienne République socialiste fédérative de Yougoslavie se manifeste au niveau de la situation du peuple serbe placé sous l'autorité de la Croatie, en dehors des zones de protection des Nations Unies. Dès le début de la crise, le peuple serbe a été chassé, par la force et sans explication, de l'actuelle Constitution croate. La Croatie continue à pratiquer des mesures de pression et de discrimination de grande envergure à l'égard des ressortissants du peuple serbe. Au vu et au su de l'Europe, le fleuve des réfugiés serbes continue à couler. Il est grand temps que ce grave problème soit considéré sans les préjugés témoignés jusqu'à présent et que soient mis en oeuvre les mécanismes pertinents de la CSCE et de l'Union européenne en vue de la protection des droits de l'homme, des droits nationaux et des droits civiques des Serbes de Croatie.

Un aspect particulier des pressions exercées sur le peuple serbe se manifeste sous forme de tentative de la Croatie de réhabiliter le régime oustachi et les criminels de guerre responsables du génocide des Serbes et des Juifs pendant la Deuxième guerre mondiale.

De même, la position des Serbes qui, en tant que "otages ethniques", sont restés sous l'autorité du gouvernement musulman à Sarajevo et dans d'autres villes de la fédération croato-musulmane, est très grave. Ils sont contraints de vivre dans une ambiance de renforcement vigoureux du fondamentalisme islamique, de haine et de violence.

Monsieur le Président,

Les Balkans et les peuples balkaniques en ont assez des divisions, des conflits et de la guerre. Le moment est venu de tourner une page nouvelle de l'histoire. Le moment est venu d'assurer à tous les peuples et États de cette région des perspectives plus favorables. Il y a un besoin énorme de renforcer tous les aspects de la coopération et de l'intégration des pays des Balkans et du Sud-Est européen. Les institutions européennes, y compris le Parlement européen, devraient contribuer – et je crois que cela relève de leurs devoirs – à une approche correcte de la région des Balkans en tant que partie intégrante de l'Europe. Les Balkans ne doivent pas être considérés comme un fardeau, mais au contraire, comme un potentiel encore inexploré, et encore moins exploité, en vue de la construction d'un avenir commun de l'Europe.

L'un des préalables essentiels en est aussi la réintégration de la Yougoslavie dans la communauté internationale et dans la famille européenne des peuples, à laquelle elle a toujours appartenu.

Nous espérons que l'Union européenne sera la première à lancer l'initiative de la réactivation de notre participation à toutes les organisations internationales et régionales. Nous espérons, et à bon escient, que l'Union européenne sera à l'origine de l'initiative de la suppression complète et définitive des sanctions infligées par la communauté internationale, comme elle a été la première à prendre les mesures restrictives, déjà en fin 1991.

Le préalable fondamental du règlement des problèmes qui mettent en cause la paix et la stabilité en Europe est l'intégration de tous les États de l'Europe dans les activités de la CSCE et leur traitement égal dans le cadre de ces activités. La stabilité et la paix en Europe, tout comme la CSCE elle-même, ne sauraient reposer sur un rapport hiérarchique entre les États, sur lequel elles n'ont du reste, jamais reposé. Dans le processus de construction de la sécurité et de la coopération européennes, il est nécessaire que celles-ci soient garanties de façon égale à tous les pays européens. Tout précédent est dangereux.

Monsieur le Président,

La Yougoslavie, pays danubien et méditerranéen, occupe la place centrale d'un espace qui, des siècles durant, a été la source ou le carrefour des cultures européennes. Dès la nuit des temps, quand nos prédécesseurs préhistoriques créaient, dans les gorges du Danube, à Lepenski Vir, une des plus anciennes civilisations originales européennes, nous faisons partie de l'Europe – en bien et en mal, dans la guerre comme dans la paix. Je voudrais rappeler la période d'après la deuxième guerre mondiale, l'époque où la Yougoslavie a joué, pendant des années, le rôle crucial dans le processus de coopération européenne et de lutte pour le dépassement de la division en blocs. L'ancienne République socialiste fédérative de Yougoslavie fut, entre autres, le premier pays de l'Europe centrale et de l'Est à établir des relations diplomatiques et institutionnelles avec la Communauté européenne.

Aujourd'hui encore, la Yougoslavie en tant que pays multiethnique, multiculturel et multiconfessionnel, situé au carrefour des grands axes, tient

/...

certainement le rôle clef de facteur d'intégration, de stabilité et de liaison économique entre la région et l'Europe. Par sa politique intérieure systématique d'égalité des droits nationaux et de paix, la Yougoslavie apporte une grande contribution au développement et à la stabilité de la région dans son ensemble.

Aussi voyons-nous la coopération avec l'Union européenne et, dans ce cadre, avec ses institutions, comme une des priorités de notre politique étrangère. Il n'est point d'isolement ni de sanctions qui puissent, à terme, empêcher la satisfaction des besoins vitaux, des liens économiques, culturels, humains et de tous les autres liens entre notre région et l'Europe dans son ensemble.

Nous nous employons en faveur du rétablissement et de la promotion de la coopération entre ce Parlement et l'Assemblée fédérale de la République fédérative de Yougoslavie. Nous attendons du Parlement européen qu'il prenne une position objective et impartiale envers les acteurs de la crise et envers les foyers de conflits non encore éteints dans l'espace de l'ancienne Yougoslavie et qu'il prenne en considération la politique constructive et pacifique de la République fédérative de Yougoslavie.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Il importe grandement pour la prospérité et la stabilité de l'Europe de ne pas permettre la marginalisation de certaines régions et de certaines zones à l'intérieur de notre continent. À l'Europe des blocs ne devrait pas se substituer une Europe des pays du "premier, second ou troisième ordre". Pour que l'Europe puisse fonctionner comme un tout, il est indispensable que les écarts économiques soient réduits. La Yougoslavie est prête à continuer à apporter sa pleine contribution à la réalisation des nobles objectifs de la paix, de la stabilité et de la prospérité économique dans notre région et en Europe.

La République fédérative de Yougoslavie ne demande pour elle rien de plus, mais rien de moins que ce qu'ont les autres. Tout ce que nous demandons, c'est de pouvoir construire notre pays, moyennant notre travail et nos connaissances, et de nous assurer, sur un pied d'égalité avec les autres, la place qui nous revient dans les processus d'intégration européenne dans les domaines économique, démocratique et culturel, de la manière et dans la mesure qui serviront le mieux l'intérêt réciproque et commun de tous les Européens et qui leur seront le plus profitables.
